

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance extraordinaire de la municipalité tenue à l'hôtel de ville de Saint-Jude le 20 mars 2025, le Conseil a adopté le règlement 567-2025 règlement amendant le règlement 512-2017 intitulé règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble de la municipalité de Saint-Jude.

La municipalité régionale de comté des Maskoutains, a délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement en date du 25^e jour du mois d'avril 2025.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi le 6 mai 2025.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'hôtel de ville, 940 rue du Centre Saint-Jude durant les heures régulières et sur le site internet de la municipalité à www.saint-jude.ca.

Donné à Saint-Jude, ce 5 mai 2025



Myriam Fournier
Directrice-générale et greffière-trésorière